

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze et le trois du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.
Convocation : 24/10/2014.

Présents : MM. Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Jean-Pierre POPILLE – Carole DESCHAMPS – Nathalie GARCIA – Richard CHAUVIN – Gontran BODESCOT.

Secrétaire de séance : M. Richard CHAUVIN.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

I/ BÂTIMENTS

1) ÉGLISE

Monsieur le Maire fait part de l'état d'avancement des travaux relatifs à la réfection de la toiture de la nef et du chœur :

- L'entreprise SMBR termine les interventions sur les arases.
- L'entreprise GIROUD a commandé les bois et procède à la taille en atelier de la charpente. Il est prévu d'étamper l'intérieur de l'édifice cette fin de semaine et la dépose de la charpente la semaine suivante. Les tuiles ont été réceptionnées chez l'entreprise.

Les réunions de chantier se dérouleront dorénavant le mercredi.

Monsieur le Maire précise les montants exacts des avenants des entreprises :

- Lot n° 1 – SMBR : intervention complémentaire sur les arases des gouttereaux (nef et abside) induit par les incidents liés aux modifications de prestations du lot 2 Charpente = 6 380.08 € HT.
- Lot n° 2 – GIROUD : travaux supplémentaires issus des découvertes de chantier concernant les reprises de structures de charpente de l'édifice. Après découverte de l'ouvrage et accès au comble qui demeurait inaccessible, il a été constaté un état de péril concernant la structure primaire de la charpente de l'Église. En conséquence, le devis des travaux établit est nécessaire à redonner une cohérence structurelle des ouvrages de charpente afin d'en assurer la pérennité. L'avenant n° 1 s'élevant à la somme de 33 599.40 € HT est signé dans le cadre de l'article 20 du Code des marchés publics.

La convention concernant la demande de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine a été signée. Le bon de souscription peut donc est diffusé.

2) CAFÉ-RESTAURANT

Les Conseillers prennent connaissance de l'état d'avancement des travaux d'aménagements de la cuisine et des sanitaires :

- Les travaux de maçonnerie effectués par l'entreprise GUILLIN sont achevés.
- L'entreprise MOREAU a procédé au remplacement de la porte d'entrée et de la baie dans la salle de restaurant ainsi que la création d'un plancher et la pose de dalles à l'emplacement de l'ancien escalier à l'appartement.

- L'entreprise DESBOIS installe les rails pour la pose du Placoplatre.
- L'électricien PEYNET doit intervenir très prochainement.

Les Conseillers conviennent qu'il y a une bonne coordination des artisans dans leur intervention sur ce chantier.

Monsieur le Maire présente les propositions de :

- L'entreprise BARRAUD Carrelage = 3 678.44 € HT + 757.80 € HT (option correspondant à la pose de faïences du sol au plafond) ➤ le Conseil Municipal accepte le devis avec l'option, convenant que cela est plus propre et plus facile d'entretien.
- L'entreprise DESBOIS Plâtrerie peinture = 12 192.60 € HT auquel il convient de retirer une surface de 33 m² pour l'impression, la préparation, la pose de toile de verre et deux couches de peinture satinée, remplacées par la pose de faïences, soit 1 221.00 € HT ➤ le Conseil Municipal accepte la proposition pour un montant de 10 971.60 € HT.
- L'entreprise MOREAU = 1 089.00 € HT menuiseries intérieures ➤ devis accepté par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu les tenanciers du commerce pour évoquer les impayés des loyers et charges dus depuis décembre 2013 et adapter une solution : un échéancier sera mis en place auprès de la Trésorerie de BEAUJEU.

3) ÉCOLE

1) GARDERIE PÉRISCOLAIRE : Monsieur le Maire fait part qu'il a reçu le Docteur BAUDOIN de la Protection Maternelle et Infantile à la Maison du Rhône de BEAUJEU afin de solliciter son avis pour un changement de local pour la garderie périscolaire. L'ancienne salle du Conseil Municipal a été visitée et conviendrait parfaitement pour l'exercice de cette activité. Il lui a été également demandé de revoir à la hausse la capacité d'accueil des enfants à la garderie. L'avis du Docteur BAUDOIN est attendu.

2) RÉNOVATION THERMIQUE : Monsieur le Sous-Préfet organise une réunion d'information et d'échange sur la rénovation énergétique des logements privés et du patrimoine immobilier des Collectivités (mairies, écoles, salles des fêtes...) à destination des Élus de l'arrondissement de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE, prévue le 13 novembre 2014, à l'Auditorium, de 18 h 00 à 20 h 15. Monsieur le Maire, étant retenu par ailleurs, souhaite qu'un Élu y participe du fait d'un projet de rénovation thermique pour le bâtiment de l'École ➤ Messieurs Pierre COURIVAUD et Gontran BODESCOT y assisteront. Monsieur le Maire reprendra contact avec l'Architecte Antoine BERNADAL pour avancer sur ce projet.

II/ VOIRIE

1) DÉNOMINATION DES VOIES

La Commission Voirie, se réunissant ce jeudi 06 novembre 2014, à 17 h 30, à la Mairie, recevra Monsieur Roland GARCIA de la Société TTI en vue d'affiner la commande des panneaux, numéros et accessoires.

2) TRAVAUX DIVERS

Monsieur le Maire rapporte :

- Les travaux d'enrochement à « Chatenay » effectués par l'Entreprise EIFFAGE TP sont achevés.
- La Commission Voirie a effectué une tournée des voies communales avec l'agent communal et a recensé plusieurs fossés à curer ; l'entreprise REVILLON contactée devrait intervenir courant novembre 2014.
- Dans le cadre de la programmation des travaux de voirie 2015 à la Communauté de Communes Saône Beaujolais, il est proposé de faire chiffrer par Monsieur Jean-Claude

BÉNAS, Contrôleur à la CCSB, la réfection de la VC n° 11 au lieu-dit « Le Fêtre » et de « l'Allée des Géraniums ».

3) VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la CCSB est compétente en matière de voirie d'intérêt communautaire et que le Conseil de la CCSB envisage de délibérer prochainement pour arrêter la définition de l'intérêt communautaire pour cette compétence. Il propose donc au Conseil Municipal de délibérer sur ce qui sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire relatif à la voirie de la Commune qui pourrait être d'intérêt communautaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Vu le code général des collectivités territoriale, et notamment [l'article 5214-16 § IV](#),

Vu les statuts de la CCSB, tels que définis dans l'arrêté préfectoral n°2013357 – 0010 du 23 décembre 2013,

- Décide de soumettre au Conseil de la CCSB la définition suivante de l'intérêt communautaire relatif à la voirie de la Commune, la totalité de la voirie communale, sauf les :

* VC n° 232 de « Châtaigner Durand » pour une longueur de 755 m (largeur 5.00 m) depuis la RD n° 86 à la RD n° 119,

* Rue de la Mairie d'une longueur de 80 m (4 à 5.00 m de largeur) depuis la RD n° 119 à la Mairie,

* Places de l'Eglise (410 m²), Place de la Poste (496 m²) et Parking de la Mairie (330 m²),

- Dit que l'aménagement et l'entretien des voies et places citées ci-dessus resteront à la charge de la Commune,

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

III/ ORGANISMES EXTÉRIEURS

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)

A/ EXAMEN ET APPROBATION DES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LA CCSB AU 1^{er} JANVIER 2015 : Lors de la préparation de la fusion des ex Communautés de Communes et l'intégration de la Commune de CENVES, il avait été considéré que l'année 2014 serait une année de transition, et que la nouvelle Communauté de Communes harmoniserait les modes d'exercice de ses compétences sur tout le territoire à partir du 1^{er} janvier 2015. En effet, l'arrêté préfectoral pris fin 2013 et instituant la CCSB à partir du 1^{er} janvier 2014 ne faisait que reprendre les compétences exercées par les anciennes entités et précisait qu'elles étaient exercées sur les anciens territoires uniquement.

La préparation des nouvelles compétences de la CCSB au 1^{er} janvier 2015 a fait l'objet de réflexions, tout d'abord en 2013, avec les instances des anciennes Communautés de communes, puis, depuis les élections de mars 2014, au sein des commissions de la CCSB, au Bureau et en Commission Permanente, réunissant tous les Maires.

En parallèle, plusieurs discussions avec les services de la Préfecture ont permis de clarifier la procédure à suivre.

Tout d'abord, il convient de distinguer :

* les compétences à proprement parler. Elles doivent faire l'objet d'une délibération des Conseils Municipaux, pour les compétences que n'exercerait pas encore la Communauté de Communes,

* la définition de l'intérêt communautaire, qui précise, lorsque que cela est prévu par les textes, les points sur lesquels s'exerce la compétence. Il ne relève que de la délibération du Conseil de la Communauté de Communes et non pas des Conseils Municipaux.

Ainsi, il est proposé que le Conseil Municipal délibère sur les futures compétences de la CCSB, telles que présentées ci-dessous, sachant que l'intérêt communautaire sera défini comme prévu dans les textes, par le Conseil de la CCSB, d'ici la fin de l'année.

1. [COMPÉTENCES OBLIGATOIRES \(article L5214-16 du CGCT \(Code général des collectivités territoriales\)\)](#)

1.1. En matière d'aménagement de l'espace communautaire

- 1.1.1. schéma de cohérence territoriale et schéma de référence
 - 1.1.2. zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire (ZAC)
 - 1.2. En matière de développement économique**
 - 1.2.1. aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, ou touristique qui sont d'intérêt communautaire
 - 1.2.2. actions de développement économique d'intérêt communautaire
 - 2. COMPETENCES OPTIONNELLES**
Relevant de l'article L5214-23-1 CGCT
 - 2.1. **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**
 - 2.2. **Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées**
 - 2.3. **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire**
 - 2.4. **En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire**
Autres compétences optionnelles
 - 2.5. **Action sociale d'intérêt communautaire**
 - 3. COMPETENCES FACULTATIVES**
 - 3.1. **Protection et mise en valeur de l'environnement**
 - 3.1.1. *Hydraulique des rivières et lutte contre l'érosion des terres : par référence à l'article L211-7 du code de l'environnement : l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant :*
 - 3.2.1.1 *L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;*
 - 3.2.1.2 *L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, limités à ceux mentionnés sur les cartes IGN à l'échelle 1/25 000 ;*
 - 3.2.1.3 *La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols pouvant mettre en péril une ou des habitations ;*
 - 3.2.1.4 *La défense contre les inondations des habitations ;*
 - 3.2.1.5 *La lutte contre la pollution ;*
 - 3.2.1.6 *La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;*
 - 3.2.1.7 *La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;*
 - 3.2.1.8 *Les aménagements hydrauliques concourant à la protection des habitations ;*
 - 3.2.1.9 *L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;*
 - 3.1.2. *Protection et mise en valeur des espaces naturels sensibles du territoire communautaire*
 - 3.1.3. *Coordination d'un Plan climat énergie territorial et mise en œuvre d'actions de développement durable, s'inscrivant dans la transition énergétique.*
 - 3.2. **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels**
 - 3.2.1. *la médiathèque à Belleville,*
 - 3.2.2. *la médiathèque à Beaujeu, à partir du 1^{er} janvier 2015,*
 - 3.2.3. *la bibliothèque Bernard Pivot à Quincié-en-Beaujolais, à partir du 1^{er} janvier 2015,*
 - 3.2.4. *la mise en réseau des bibliothèques communales autour des médiathèques communautaires en lien avec le service départemental de lecture publique,*
 - 3.2.5. *le complexe cinématographique intercommunal à Belleville,*
 - 3.2.6. *le soutien aux acteurs culturels œuvrant pour le territoire.*
 - 3.3. **Contrôle et aide à la gestion des installations d'assainissement non collectif**
 - 3.4. **Etude, construction, aménagement, extension, entretien et gestion des casernes de gendarmerie du territoire**
 - 3.5. **Etablissement, entretien et exploitation de réseaux de communications électroniques, notamment d'un réseau distribuant par câble ou tout autre support technologique tout service de télévision, de radiodiffusion sonore et de communication**
 - 3.6. **Complément au service de transport en commun de voyageurs sur le territoire communautaire en lien avec les autorités organisatrices**
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 9 voix « pour » et 1 « abstention » décide :

- D'APPROUVER les compétences de la CCSB à partir du 1^{er} janvier 2015 telles que décrites ci-dessus.

B/ COMMISSION TOURISME : Monsieur Richard CHAUVIN rapporte que les membres ont visité la Maison du Terroir Beaujolais, le Musée Marius AUDIN à BEAUJEU le 15 octobre dernier. Ces visites ont été suivies par une réunion où ont été évoqués l'état d'avancement du projet de fusion des Offices de Tourisme et les plans d'actions touristiques sur 6 ans pouvant être engagés dans le cadre du CDDRA (contrat avec la Région). Monsieur CHAUVIN communique le nombre de capacités d'accueil touristique, recueilli par l'Observatoire Rhône Tourisme, pour la Commune de CHIROUBLES, soit 33 hébergements représentant 193 lits (21 lits hébergements collectifs, 32 lits meublés touristiques, 15 lits chambres d'hôtes labellisées et 125 lits résidences secondaires).

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la fusion des Offices de Tourisme Au Cœur du Beaujolais (BEAUJEU et FLEURIE) et Beaujolais Val de Saône (BELLEVILLE), l'assemblée générale constitutive du nouvel Office de Tourisme dont la constitution est envisagée aura lieu le jeudi 27 novembre 2014, à 20 h 30, au Théâtre à BEAUJEU. Monsieur le Maire, étant empêché ce jour-là, demande à être représenté à cette assemblée ➤ Madame Katia GENILLON et Monsieur Richard CHAUVIN acceptent d'y participer.

C/ COMMISSION AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG), URBANISME, HABITAT, TRANSPORT : Monsieur Pierre COURIVAUD avise que la réunion de cette Commission du 21 octobre 2014 a été consacrée aux modalités de délivrance des autorisations d'urbanisme et à la présentation de l'agent Madame LANEYRIE, recrutée à la CCSB pour effectuer cette mission.

D/ COMMISSION PERMANENTE : Monsieur Pierre COURIVAUD a représenté Monsieur le Maire à cette Commission réunie le 30 octobre, qui a été consacrée à la préparation du prochain Conseil Communautaire prévu le 13 novembre 2014. Il a été évoqué l'engagement de la Communauté de Communes Saône Beaujolais à la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positif) lancé par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes dont les objectifs reposent sur trois grands aspects que sont la maîtrise de l'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables afin de tendre vers 100 % de la consommation. La Communauté de Communes sollicite le soutien des Collectivités à cette démarche globale de développement durable ➤ le Conseil Municipal donne un avis favorable.

En vue d'étendre le PCET (Plan Climat Énergie Territorial) à l'ensemble de la Communauté de Communes Saône Beaujolais, les Communes sont interrogées sur leur souhait de participer à un groupement de commandes afin que soit lancée une consultation de bureaux d'études pour la réalisation d'un Audit Énergétique Global sur les bâtiments.

VII/ QUESTIONS DIVERSES

1) FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu avec l'équipe « bénévoles » composée de 8 personnes de la Bibliothèque afin de faire un point sur son fonctionnement. Il est prévu de confectionner un questionnaire, qui sera distribué à tous les administrés, afin de connaître leurs attentes vis-à-vis de la Bibliothèque Municipale. Un règlement interne sera également établi.

2) COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire expose que le Directeur Régional des Finances Publiques a nommé les Commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune de CHIROUBLES, par décision du 28 août 2014. Sont désignés :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANT
DESMURES Armand	MORIN Sylvie
SAVOYE PLANTIER Pierre	CHARVET Jean Paul
MELINAND Jean Noël	MEZIAT-BELOUZE Pierre
PICHET Bernard	PARIS Gilles

PASSOT Dominique BOULANS Denise – 69910 VILLIÉ- MORGON	FOURNEAU Pierre COLLONGE André – 69910 VILLIÉ-MORGON
---	---

3) CASERNEMENT POMPIERS VILLIÉ-MORGON / CHIROUBLES

Une 1ère réunion est fixée en Mairie de VILLIÉ-MORGON, le vendredi 7 novembre 2014 à 14 h 30 avec l'Architecte retenu (OLA - M. FROMENT) pour la construction de la caserne de Sapeurs-Pompiers. Messieurs Patrick VIGNERON et Joël GAUTHIER y participeront.

4) DÉFILÉ DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire invite les Conseillers à assister au défilé prévu à 11 h 00. Rendez-vous est donné à 10 h 30 pour la préparation de la Salle des Fêtes. Madame Katia GENILLON se charge de l'achat de la gerbe et des brioches. Monsieur le Maire est en attente de connaître la participation d'enfants scolarisés à ce défilé, qui marquera le Centenaire de cette Grande Guerre.

5) VŒUX DU MAIRE

En vue de l'établissement du calendrier des manifestations 2015, Monsieur le Maire propose de fixer la date pour la cérémonie des « Vœux du Maire » ➤ le Conseil Municipal fixe le Samedi 10 janvier 2015, à 19 h 00.

6) DIVERS

Les Conseillers prennent connaissance :

- De la demande de Monsieur le Président de l'Amicale Boule pour posséder la clé du local sis à côté de la buvette au « Clos Georges Durand » ➤ Monsieur le Maire refuse.
- De l'assemblée générale de l'Amicale Boule, qui se tiendra le lundi 10 novembre prochain, à la Salle des Fêtes.
- Du décès du Sénateur Guy FISCHER : Élu politique qui a soutenu en de maintes occasions des projets de la Commune de CHIROUBLES.

Madame Nathalie GARCIA invite les Conseillers à prendre connaissance du document établi par l'agent Sophie BODESCOT pour le « Temps d'Activités Périscolaires ».

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 1^{er} décembre 2014 à 20 heures 00.

La séance est levée à 21 heures 35.

